

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.037

L'An deux Mille Douze, le 26 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 mars 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 mars 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par M. QUENTIN
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. SIMONNET
Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Acquisition de parcelles situées dans l'emprise de la route de Maisonfort

RAPPORTEUR : Madame SERRE

VOTE : UNANIMITÉ

Les Consorts GOULARD-ETOURNEAU, propriétaires d'une parcelle de terrain cadastrée section AP, sise 86 Route de Maisonfort à ROYAN, ont souhaité diviser en trois lots leur propriété.

Le Cabinet DEVOUGE a établi un plan de division entraînant des modifications cadastrales.

Le 21 juillet 2011, les dossiers de déclaration préalable relatifs à la division foncière ont été validés par la Commission des Permis de Construire.

L'emprise de la Route de Maisonfort faisant partie des parcelles appartenant aux Consorts GOULARD-ETOURNEAU, au mois d'août 2011, la Ville de Royan leur a proposé d'acquérir les parcelles cadastrées section AP n° 478, d'une superficie de 9 m², AP n° 479, d'une superficie de 8 m², AP n° 480, d'une superficie de 26 m², AP n° 481, d'une superficie de 8m², en vue de l'alignement de la voirie.

Par promesse de vente, en date du 11 janvier 2012, les Consorts GOULARD-ETOURNEAU se sont engagés à vendre à la Ville de Royan, moyennant la somme globale de 2.346 € (Deux mille trois cent quarante-six €uros) et ont désigné Maître David CHAUVIN, notaire à Saint-Agnant (17620), afin de rédiger l'acte authentique correspondant, les frais de transaction étant à la charge de la Ville de Royan.

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement pour la poursuite de la procédure visant à acquérir une partie des parcelles de terrain cadastrées AP n° 478, AP n° 479, AP n° 480 et AP n° 481,

Pour régulariser cette situation, il conviendra d'intégrer ces parcelles dans le domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'établissement du document de division, établi le 12 mai 2011, par le Cabinet DEVOUGE, Géomètre,
- Vu l'avis des Domaines en date du 29 août 2011,
- Vu la promesse de vente en date du 11 janvier 2012,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de procéder à la régularisation par voie d'achat des parcelles cadastrées section AP n° 478, d'une superficie de 9 m², AP n° 479, d'une superficie de 8 m², AP n° 480, d'une superficie de 26 m², AP n° 481, d'une superficie de 8m², situées dans l'emprise de la Route de Maisonfort et appartenant aux Consorts GOULARD-ETOURNEAU,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition de ces parcelles, moyennent la somme globale de 2.346 € (Deux mille trois cent quarante-six €uros), au profit de la ville de Royan,
- de confier la rédaction de l'acte authentique d'achat, à l'étude de Maître David CHAUVIN, notaire à SAINT-AGNANT (17620), les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan,
- d'imputer les dépenses liées au frais d'enregistrement au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 mars 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Rochelle, le 29 août 2011

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA CHARENTE-MARITIME



ADRESSE POSTALE :

Service FRANCE DOMAINE
14, rue Réaumur 17021 LA ROCHELLE CEDEX

BUREAUX :

FRANCE DOMAINE
7, rue Porte Neuve 17021 LA ROCHELLE CEDEX
Téléphone : 05 46 30 08 73
Télécopie : 05 46 30 18 35
Courriel : tgdomaine017@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Monique NOURAUD
Téléphone : 05 46 30 08 70
RC 2010-306V1094

Monsieur le Député-Maire
de Royan

Service urbanisme

Hôtel de ville
80, avenue de Pontailiac
17205 ROYAN CEDEX



Objet : Avis du domaine

Ref : Votre lettre du 8 juillet 2011

Monsieur le Député-Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale de parcelles sises à Royan, 86 route de Maisonfort, cadastrées section AP n° 478 à 481, d'une superficie de 51 m², classées en zone UDa du PLU approuvé le 23/06/2008 et dont l'acquisition est envisagée par votre municipalité.

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ce bien, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée à 2346 €. 46€/m²

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée,

Pour le Directeur Départemental
des Finances Publiques
La chef de la division Domaine

Michèle BONNIN

Com des PC
13.09.11

PROMESSE DE VENTE

Nous soussignés,

Monsieur et Madame Michel GOULARD, demeurant 86 Route de Maisonfort à Royan (17200),

Madame Marie CHARDAVOINE, veuve ETOURNEAU majeur protégé, sous tutelle de l'UDAF de Charente, 73 Impasse Joseph Niepce - 16024 Angoulême Cedex, représentée par Monsieur Joël PAPILLAUD

Promettons et nous obligeons à vendre à la Ville de Royan les parcelles de terrain cadastrées section AP n° 478, d'une superficie de 9 m², AP n° 479, d'une superficie de 8 m², AP n° 480, d'une superficie de 26 m², AP n° 481 d'une superficie de 8 m²,

Moyennant la somme globale de 2.346 € (deux mille trois cent quarante six euros), payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière, étant précisé que les lieux ne sont grevés d'aucune servitude.

Les Consorts GOULARD-ETOURNEAU s'engagent à livrer l'immeuble libre de toute occupation ou location. La réalisation de cette promesse donnera lieu à l'établissement d'un acte passé à la diligence de l'acquéreur, et à ses frais.

Les Consorts GOULARD-ETOURNEAU s'interdisent de vendre le bien, objet de la présente promesse de vente, pendant une durée d'un an à compter de la signature, à tout autre acquéreur.

Autorisent la Ville de ROYAN à effectuer, dès signature des présentes, les travaux projetés par elle sur l'immeuble présentement vendu.

Fait à Royan, le 11.01.2012

U.D.A.F. 16

73 Impasse Joseph Niepce
CS 92417
16024 ANGOULÊME Cedex
☎ 05 45 39 31 00

C. Goulard
M. E. Goulard

Lu et approuvé pour la somme de
deux mille trois cent quarante six Euros.

PRECISER :

NOTAIRE : MAITRE DAVID CHAUVIN - NOTAIRE - 24 BIS AVENUE DU CANAL DE LA BRIDOIRE - BP 6 - 17620 SAINT-AGANANT

La mention « lu et approuvé pour la somme de Euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.

Commune de ROYAN

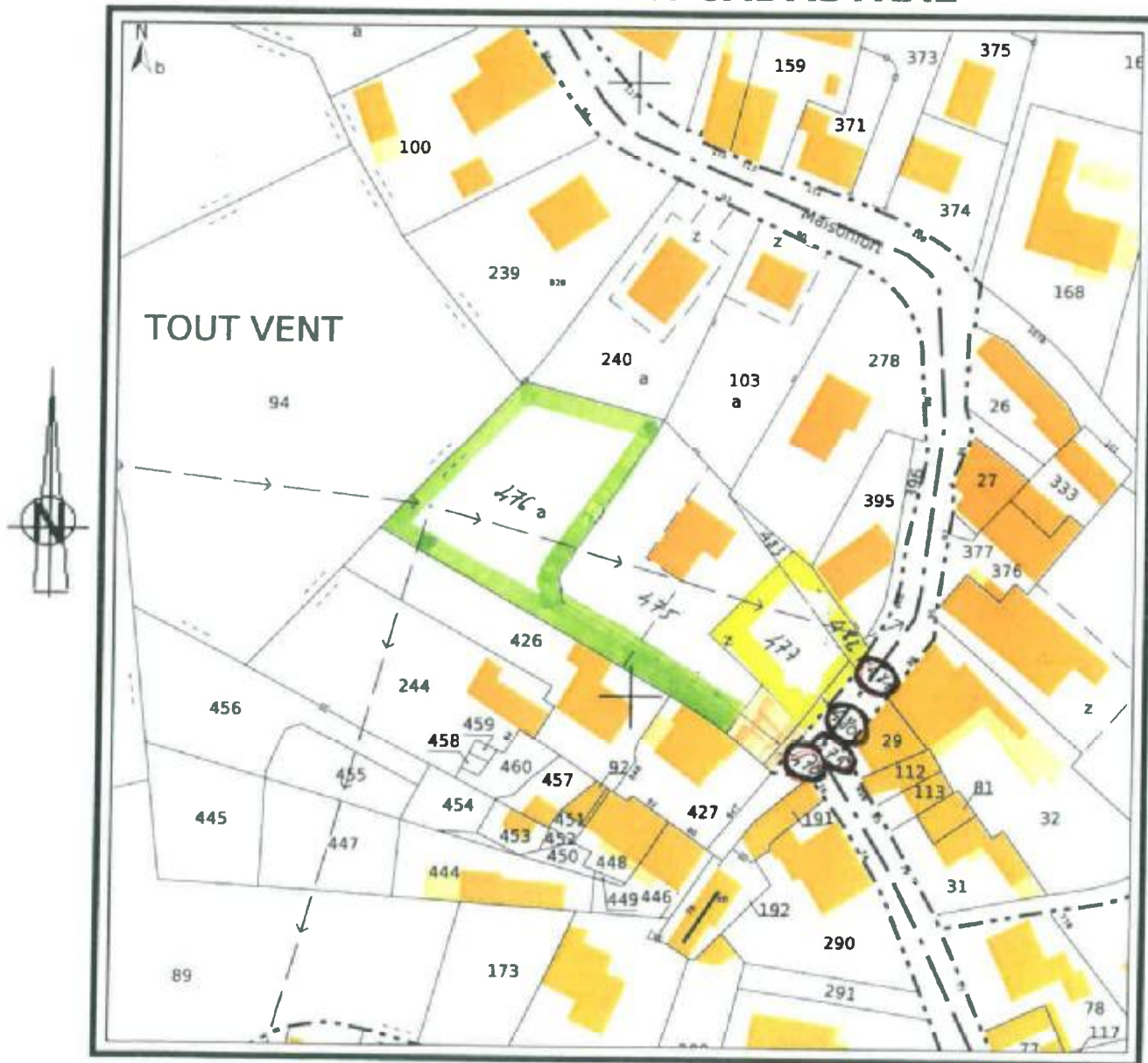
Section AP, lieu-dit "86 Route de Maisonfort"

Parcelle(s) n°: 475p et 476p

Propriété de : M. Michel Goulard

et de : Mme Marie Etourneau

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Echelle 1/1000

Lot n° 1 1108 m²
Lot n° 2 390 m²

Cabinet DEVOUGE

S.A.S.L. DE GEOMETRIE EXPERT AU CAPITAL DE 100000 €

61, Avenue Daniel Haddo - B.P. 90024 - 17202 ROYAN CEDEX

Tel: 05 46 38 38 00 - Fax 05 46 38 45 68

E-mail : cdevouge@wanadoo.fr

Bureau secondaire

ZA la Peinte - 5, rue de l'Industrie - 17600 SALLIGNY

Tel 05 46 82 80 58 - Fax 05 46 82 14 06 - E-mail : cdevouge@orange.fr



DES
GEOMETRES-EXPERTS
IP Royan 409
Baptiste DEVLIGE
INGENIEUR E.S.B.T.
GEOMETRE-EXPERT

Espace commun
au lot 1 et 2